

## **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CEZAY DU 09 JUIN 2023**

Le neuf juin deux mille vingt-trois à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme GIRY Marie-Thérèse, Maire.

**PRÉSENTS** : Marie-Thérèse GIRY, Mireille BROTTES, Carole PALLANCHE, Aurélie THOMAS, Hubert COUDOUR, Ophélie BERNARD

**POUVOIRS** : Cédric SOUCHON par Aurélie THOMAS, Jonathan JACQUET par Hubert COUDOUR, Delphine JACQUET par Ophélie BERNARD

**ABSENT** : Clément VERNIN

**SECRÉTAIRE** : Mireille BROTTES

**Approbation du procès-verbal du 07 avril 2023 :**

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal du 07 avril 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **NOMINATION DU DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET DES SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES**

**Vu** le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**Vu** la circulaire du ministre de l'Intérieur du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

#### **a) Composition du bureau électoral**

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Hubert COUDOUR, Mme Aurélie THOMAS, Mme Carole PALLANCHE, Mme Ophélie BERNARD. La présidence du bureau est assurée par ses soins. La secrétaire désignée est Mme Mireille BROTTES.

## **b) Élection du délégué**

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 6
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 6
- majorité absolue : 4

A obtenu :

- Mme Marie-Thérèse GIRY : 6 voix

Mme Marie-Thérèse GIRY, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour du scrutin en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

## **c) Élections des suppléants**

Il est procédé au vote de trois délégués suppléants.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

### ***Résultats du premier tour de scrutin :***

- nombre de bulletins : 6
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 6
- majorité absolue : 4

Ont obtenu :

- M. Hubert COUDOUR : 6 voix
- Mme Aurélie THOMAS : 6 voix
- Mme Carole PALLANCHE : 6 voix

Ayant obtenus la majorité absolue, ils sont proclamés élus au 1<sup>er</sup> tour du scrutin en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

La séance est clôturée par Madame le Maire à 20h38.

Le Maire, Marie-Thérèse GIRY

La Secrétaire, Mireille BROTTE